

Association ARC Grand Centre

Loire 42, Auvergne 43-15-63, Centre 03-23-36-18-58

-Syndic non professionnel-

Contrat d'adhésion passé entre l'ARC Grand Centre et la copropriété située (adresse) :

.....

Code Postal..... Commune.....

en la personne de son syndic non professionnel

➤ Nom et prénom du Syndic non professionnel

➤ Adresse Syndic (si elle est différente de celle de la copropriété) :

.....

.....

➤ Tél :

➤ Adresse email :@.....

➤ **Afin de mieux assumer sa mission, le Syndic non professionnel de la copropriété ci-dessus désignée a décidé d'adhérer à l'association ARC Grand Centre.**

➤ **L'ARC Grand Centre, association technique d'assistance, doit permettre au Syndic non professionnel d'assumer plus facilement la mission que lui ont confiée les copropriétaires.**

ARC Grand Centre

(anciennement Arc Loire Haute Loire)

4 rue André Malraux 42000 Saint Etienne

L'ARC GRAND CENTRE S'ENGAGE PAR LE PRESENT CONTRAT D'ADHESION A ASSURER AU SYNDIC NON PROFESSIONNEL DE LA COPROPRIETE

LES SERVICES SUIVANTS :

- 1- Le Syndic non professionnel **POURRA CONSULTER L'ARC Grand Centre** sur tous les sujets concernant la Copropriété (problèmes juridiques ; techniques ; de gardien et employés d'immeuble; d'assurance ; etc.)
 - Soit en écrivant à l'ARC Grand Centre (email, courrier) , en présentant le contexte général, et puis en formulant la ou les questions. Pour plus d'efficacité de traitement, merci de privilégier cette formule.

- Soit en téléphonant à l'ARC Grand Centre aux permanences téléphoniques.
- 2- Le Syndic non professionnel **A ACCES AUX SOIREES REUNION- ATELIER** organisées par l'ARC Grand Centre par **visio conférence** ou en présentiel à **Saint Etienne ou a Clermont Ferrand.**
- 3- Le Syndic non professionnel **A ACCES** à certains services spécifiques disponibles sur le site Internet (Arc Paris-UNARC) et réservés aux seuls adhérents collectifs.
- 4- **L'ARC Grand Centre S'ENGAGE A INTERVENIR** par écrit auprès des institutions, entreprises, sociétés, vis-à-vis desquelles la copropriété rencontrerait des difficultés.
- 5- Le Syndic non professionnel bénéficie des couvertures prévues dans la Police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle contractée par **L'ARC Grand Centre** pour le compte de ses adhérents et couvrant leur responsabilité contractuelle, délictuelle et quasi-délictuelle (une attestation est fournie sur demande). Rappel : Une police couvre un risque et non un dommage acquis (art. L 113-2 du Code des assurances). Autrement dit, une personne ne peut s'assurer que pour les désordres futurs à sa souscription.
- 6- **L'ARC Grand Centre ORIENTERA** le Syndic vers les experts testés par L'ARC Grand Centre (thermiciens, Chauffagistes, Assureurs, Ascensoristes etc) ceci à la demande du Syndic.

COTISATION POUR UNE ANNEE (date à date)

- La copropriété ci-dessus désignée est composée de : **LOTS PRINCIPAUX**

La cotisation globale annuelle s'établit pour l'ensemble des services visés plus haut, à :

.....**99** Euros (base)

+..... **4** Euros X (nombres de lots)

SOIT : Euros (pour 12 mois)

NB : La cotisation maximal est de 830 Euros et minimal de 139 Euros

L'adhésion démarrant dans le courant du mois de

- **Le présent contrat est valable jusqu'au**
- **Le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction sauf** dénonciation préalable un mois au moins avant son échéance.
- Les frais d'adhésion à l'ARC Grand Centre étant des frais d'assistance technique. Ces frais seront répartis entre les copropriétaires selon les millièmes de copropriété.
- **Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. A défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.**

Fait à

Pour l'ARC Grand Centre

Le...../2023

Pour le Syndic



	<p style="text-align: center;">Procédure d'adhésion Syndic non professionnel</p>	<p>Révision : 02 Date d'application 28/10/2020 Page : 1/1</p>
---	---	---

Pour obtenir plus de renseignements, nos permanences téléphoniques, sont tous les jours, de 20h à 21h au 0781227416.

Vous pouvez demander de recevoir notre brochure d'information papier. Pour cela, veuillez indiquer vos coordonnées postales (votre nom prénom, et adresse) arcgc@outlook.fr

Veuillez trouver, en complément de cette procédure, une adhésion pour syndic non-professionnel, dont un exemplaire est à nous retourner complété et signé.

Pour indiquer le nombre de lots principaux de votre résidence, ne tenez pas compte des garages et caves.

Veuillez nous faire parvenir également une copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale désignant la composition du syndic non professionnel. Pour le règlement, une facture vous sera envoyée après réception du contrat signé.

Après réception de votre adhésion, nous vous ferons parvenir une facture à régler par retour.

Lorsque que vous aurez adhéré : (rappel bulletin d'adhésion) pour plus d'efficacité de traitement de votre demande de conseils, merci de privilégier la formule de prise de contact, en écrivant à l'ARC Grand Centre par email ou courrier , en présentant le contexte général, et puis en formulant la ou les questions. Les permanences téléphoniques sont là en soutien et en complément.